

*jamais penser, s'il n'y survient certains mouvemens.*

2°. Un corps sans ame ne peut avoir de nouvelles perceptions sans une nouvelle émotion des sens externes, ni se rappeler d'anciennes perceptions sans quelque émotion des sens internes; donc point de perception sans mouvement.

3°. Ce mouvement qui accompagne nécessairement la pensée, n'est point un mouvement de tout le corps pensant. Le transport d'un corps endormi ne lui donne aucune pensée. Dans le corps pensant, le mouvement, compagnon de la pensée, n'est donc qu'un mouvement interne, qu'un mouvement de ses parties.

4°. Il y a donc, dans le corps qui pense; une partie, une molécule où réside la faculté de penser : les organes externes & internes ne la déterminent à penser qu'en agissant sur elle, qu'en la remuant. Leur action qui l'avertit de penser, n'est qu'un mouvement qui la frappe. Si ce choc ne lui imprime qu'un mouvement de transport, qu'un mouvement local qui ne dérange rien dans sa substance, il ne doit pas plus la faire penser que le mouvement insensible de la terre, d'un vaisseau, ou de toute autre voiture. D'ailleurs, comme on l'observe dans la suite de cet Essai, elle ne sauroit recevoir en même-tems plusieurs mouvemens différens qui soient de cette espèce; elle ne pourroit donc avoir à la fois plusieurs perceptions différentes, ni par conséquent juger ou raisonner en aucun tems, ni même avoir ensemble plusieurs sentimens ou sensations différentes : ce qui est également contraire à l'évidence & à l'expérience. Reste donc que le mouvement qui fait penser une molécule, n'est qu'un mouvement